



Paris, le 25 Avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée de Souvenir du génocide arménien.

En 1914, l'Empire Ottoman a participé à la première guerre mondiale. La nation arménienne a opposé à cette domination turque et six mois plus tard ils ont commencé un horrible génocide contre les arméniens. Plus de 2 millions de morts- un génocide que l'état Turc nie toujours.

Sur le plan International, le génocide arméniens n'est reconnu par la plupart d'état qu'au XXI siècle, près de 100 ans plus tard, y compris l'Allemagne seulement depuis 2015. Les États-Unis cette année de 2021 pour la première fois a reconnu le génocide arménien.

Le génocide des Arméniens est un génocide perpétré d'avril 1915 à juillet 1916, voire 1923, les deux tiers des Arméniens qui vivaient alors sur le territoire actuel de la Turquie, étaient victime de déportations, famines et massacres de grande ampleur. Il a coûté la vie à environ deux cent mille Arméniens d'Anatolie et d'Arménie occidentale.

On se souvient de ces massacres, comme du premier génocide du XXe siècle

Mais le monde n'a commencé à s'en rendre compte qu'après la seconde guerre mondiale.

Depuis, plusieurs génocides ont eu lieu et continuent de se produire dans différentes parties du monde.

La tristesse réside dans le fait que lorsque ce génocide a eu lieu, le monde a été indifférent et a participé à ce crime. Les États continuent de se protéger sous la souveraineté des États et abusent de toutes les lois internationales. Cela signifie que l'État est protégé par sa souveraineté territoriale accordée par la Charte de Nation Unies.

L'objectif primordial de la prévention du génocide est d'empêcher le génocide avant le début d'une crise ou de la violence.

Dans cette situation nous devons tous avoir une réflexion sur la question de la souveraineté du peuple comme le précise Lemkin.

La Maison du Tamil Eelam
 Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
 28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
 Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

Les juridictions françaises ont prononcé en mars 2014, la première condamnation en France du chef de génocide, contribuant ainsi à l'effort global pour la répression judiciaire des crimes dont la gravité trouble l'ordre international.

Cette décision est le résultat de l'œuvre d'un juriste, Raphael Lemkin (1900-1959), animé d'un idéal extraordinaire consacré à toutes ses forces : protéger les familles humaines de la destruction totale. Sa conviction est à la fois personnelle et généreuse.

Le génocide, répond Lemkin, n'est pas un crime nouveau. Il est un crime au contraire très ancien qu'il convient de traiter enfin d'une manière résolue. Et nouvelle. En ce sens, un nouveau vocable est nécessaire, non pas pour la description mais pour l'application d'un régime juridique nouveau à une réalité morbide qui avait toujours été hors de portée du droit.

Néanmoins, ils existent des États qui évaluent le terme explicite de « génocide » pour des raisons politiquement tactiques. Parce que la reconnaissance du génocide attaquerait les auteurs comme la Turquie, qui sont géopolitiquement essentiels aux intérêts nationaux de ces États. Et la Turquie prend en otage l'Europe, en utilisant le million de réfugiés qui sont dans les camps de leur région et les bases militaires de l'OTAN, qui est basée dans la même région.

La reconnaissance et le travail des crimes contre les Arméniens à l'époque étaient néanmoins une bataille de longue date. La communauté internationale poursuivra toujours ses intérêts nationaux, mais ces crimes peuvent être tenus responsables grâce à l'éducation continue et la vérité peut être révélée.

Nous Tamouls victimes de crimes similaires depuis 1948 et victimes d'intérêts géopolitiques et en attente de justice, nous nous souvenons du génocide arménien et qui se poursuit toujours avec la complicité de la Turquie dans la région du Haut Karabakh.

Nous appelons les États à penser à ces pertes humaines, aux génocides commis au nom de la différence ethnique, race ou religieuse, en tenant compte de tous les génocides passés lors desquels des erreurs ont été commises, c'est-à-dire d'avoir été simplement spectateur et d'avoir laissé faire.

Plusieurs pays ont leurs responsabilités dans les crimes et génocides commis à travers le monde et gardent toujours le silence et leur silence est aussi la complicité de ces crimes.

Il est temps, encore une fois, de dire "plus jamais".

Les États membres des Nations Unies devraient cesser de sacrifier des humains pour leurs intérêts personnels.

Contact : Thiruchchoti.T

Relation Publique et Affaires étrangères

Tel : 06 52 72 58 67

Email : mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com